

*Groupe MR du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles*  
Question écrite de Caroline Cassart-Mailleux, Députée  
à Valérie Glatigny, Ministre de l'Enseignement supérieur,  
de l'Enseignement de la Promotion sociale,  
de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires,  
de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse,  
des Sports et de la Promotion de Bruxelles  
concernant  
**L'appel à projets pour augmenter l'offre de camps  
en Fédération Wallonie-Bruxelles**

Madame la Ministre,

Début février, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a débloqué une enveloppe d'1,5 million d'euros sous forme d'appel à projets pour soutenir les travaux de rénovation et de mise en conformité des infrastructures susceptibles d'accueillir des séjours organisés par les mouvements de jeunesse, tels que les camps par exemple.

Cet appel à projets vise également les travaux en vue de faciliter l'accessibilité de ces infrastructures ainsi que les travaux d'amélioration de la qualité de l'accueil des lieux de séjours en termes d'hygiène.

Madame la Ministre, la date limite pour les candidatures étant le 31 mai 2023, pouvez-vous m'indiquer combien de dossiers ont été rentrés dans le cadre de cet appel à projets et quels sont les montants demandés? Une ventilation par province est-elle disponible? Enfin, quel est le timing pour l'octroi des subventions?

## **Réponse de la Ministre Glatigny:**

[Juin 2023]

A l'heure actuelle, il ne m'est pas possible de répondre à vos questions. En effet, l'appel à projets a été prolongé de deux semaines et l'administration n'a pas terminé l'analyse des dossiers.

Je peux néanmoins vous communiquer qu'une quarantaine de dossiers ont été déposés par divers groupes locaux de mouvements de jeunesse.

Mon objectif est de pouvoir présenter ce dossier au Gouvernement avant la pause estivale.

Une fois que le Gouvernement aura adopté l'arrêté d'engagement des subventions, les différents groupes locaux devront envoyer au service de la Jeunesse le devis signé ce qui libèrera la première tranche de subvention. La deuxième tranche de subvention sera libérée sur base de la présentation des justificatifs.